

PROJET DE DELIBERATION

Conseil Municipal du 19 novembre 2020

Urbanisme n°2020-093 : Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Monsieur le Maire expose :

La voirie communale d'Ambilly comporte des voies communales ainsi que des places publiques. Il n'existe pas de chemin rural au sens de la réglementation sur notre territoire. Elles font partie du domaine public et sont de ce fait imprescriptibles et inaliénables. Leur entretien relève des dépenses obligatoires de la collectivité.

Les dépendances des voies communales telles que trottoirs, fossés, caniveaux, banquettes, talus, remblais, déblais, parapets, murs de soutènement sont présumées, à défaut de preuve contraire, appartenir à la Commune. Ces ouvrages font partie intégrante des voies auxquelles ils se rattachent et appartiennent de ce fait au domaine public.

La tenue d'un tableau exhaustif de la voirie communale s'avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- Comme dans toute commune, la voirie communale occupe une place importante dans le patrimoine et le budget.
- Le réseau viaire s'est développé avec l'urbanisation de la Commune et cette tendance à l'augmentation du linéaire de voirie est amenée à se confirmer avec les prochaines opérations d'aménagement, et notamment avec la réalisation de la ZAC Etoile Annemasse-Genève
- Certaines dotations de l'État font intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal dans le calcul de leur attribution.

La Commune d'Ambilly dispose d'un tableau de classement de la voirie communale établi en 1963. Ce document n'a pas fait l'objet de mise à jour depuis cette date. Cela n'était pas préjudiciable pour la collectivité jusqu'ici étant donné le nombre très réduit de création de voirie durant les cinquante années suivantes. Mais à compter du début des années 2010, plusieurs évolutions ont rendu ce document obsolète. Il s'agit notamment de :

- La création de chemins ouverts au public ;
- Des régularisations foncières d'espaces privés mais déjà ouverts au public ;
- Du transfert de domanialité des voies départementales vers la Commune, intervenu en 2017.

Pour ces raisons, il est proposé de procéder à l'intégration dans le domaine communal des voies suivantes qui répondent aux caractéristiques ci-dessous :

- propriété communale,
- ouvertes à la circulation du public (qu'elles soient bitumées ou non, en secteur urbain ou naturel),
- dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

Le tableau de classement de la voirie de 1963 recense au total 7,184 km de voies communales et 5 500 m² de places publiques sur le territoire d'Ambilly. Les voies concernées dans cette mise à jour du tableau de classement, ainsi que les motifs de leur classement, leur adaptation ou leur retrait du tableau, sont détaillées ci-dessous :

Voies modifiées suite à évolution de leurs caractéristiques

Dénomination	longueur (mètres)	largeur (mètres)	observations
Rue Louis Armand	275	8	Ex rue du Chemin de Fer. Dimensions inchangées
Rue Coco	100	8	Réduction de 20 m suite réaménagement intersection avec rue Helvétie en 2019
Rue de la Fraternité	333	10	Augmentation de 197 m suite prolongation jusqu'à la rue du Gaz
Rue des Maraîchers	525	8	Augmentation de 140 m suite à prolongation jusqu'au chemin des Sources

Voies ajoutées suite à régularisation foncière

Dénomination	longueur (mètres)	largeur (mètres)	observations
Impasse des Cheminots	107	4	Foncier communal depuis plusieurs années
Rue de l'Europe	188	8	Foncier acquis par la commune à la fin des années 1990
Rue du Gaz	250	10	Foncier communal depuis plusieurs années
Rue Honoré de Balzac	57	8	Foncier acquis par la commune durant les années 1980. La voirie au-delà du n°3 n'est pas publique.
Rue Humbert de Rossillon	180	10	Foncier acquis par le commune en 2019
Rue Jean Moulin	328	9	Section entre Pont-Noir et Cheminots: foncier communal depuis plusieurs années. Section entre Centenaire et Paix: foncier acquis par la commune en 2012. La voirie entre Centenaire et Cheminots n'est pas publique.
Rue Louis Lachenal	251	14	Foncier communal depuis plusieurs années. Y compris 136/2 m de voie mitoyenne avec Annemasse.
Rue Marc Sangnier	303	12	Foncier communal depuis plusieurs années.
Rue des Pavillons	86	6	Foncier communal depuis plusieurs années.
Rue du Pré de la Chille	235	10	Foncier acquis par la commune en 2013 et 2017
Rue des Saules	124	11	Foncier communal depuis plusieurs années.
Chemin des Sources	238	5	Foncier communal depuis plusieurs années.
Rue de la Zone	70	8	Foncier communal depuis plusieurs années. Y compris 140/2 m de voie mitoyenne avec Annemasse

Voies ajoutées suite création

Dénomination	longueur (mètres)	largeur (mètres)	observations
Promenade du Foron (secteur du stade)	603	4	Foncier communal depuis plusieurs années. Aménagements achevés en 2012.
Promenade du Foron (secteur de la Martinière)	410	4	Foncier acquis par la commune en 2019. Aménagements achevés en 2020.
Promenade du Foron (secteur des Corceillons)	400	4	Foncier communal depuis plusieurs années. Aménagements achevés en 2020.

Voies ajoutées suite à changement de domanialité

Dénomination	longueur (mètres)	largeur (mètres)	observations
Rue d'Arve	73	12	Voie départementale transférée en 2017. Y compris 38/2 m de voie mitoyenne avec Gaillard
Rue des Belosses	218	10	Voie départementale transférée en 2017. Voie en totalité mitoyenne avec Gaillard (435/2 m)

Rue de Genève	479	16	Voie départementale transférée en 2017. Y compris 127/2 m de voie mitoyenne avec Annemasse
Rue du Jura	530	12	Voie départementale transférée en 2017.
Rue des Négociants	123	10	Voie départementale transférée en 2017.

Voies retirées suite à vérification de leur statut			
Dénomination	longueur (mètres)	largeur (mètres)	observations
Rue des Acacias	140	8	Le foncier n'appartient pas à la commune
Impasse des Crêts	62	5	Le foncier n'appartient pas à la commune
Rue de l'Hermitage	115	6	Le foncier n'appartient pas à la commune

Places publiques modifiée suite à évolution de leurs caractéristiques			
Dénomination	superficie		observations
Place du 7 au 11 janvier 2015	1100		Ex place de la mairie. Diminution de 1600 m ² réattribués à la place du Monument aux Morts
Parvis du Clos Babuty	1750		Place achevée en 2012.
Place du Monument aux Morts (y c. parking mairie)	2710		Place achevée en 2012. Inclusion de la surface du parking de la mairie.

Places publiques ajoutées suite à régularisation foncière			
Dénomination	superficie		observations
Place de la Croix d'Ambilly	1800		Régularisation foncière entre 2017 et 2020
Place de la Martinière	3290		Régularisation foncière en 2009. Augmentation de 1540 m ² .
Parvis Pierre Burnier	700		Régularisation foncière en 2018. Place aménagée en 2019.

Ainsi, la mise à jour du tableau de classement de la voirie entrainera une évolution de 5,253 km de voies communales supplémentaires, portant le total à 12,437 km de voies communales sur Ambilly. De même, en ce qui concerne les places publiques, la mise à jour entrainera une évolution de 6 900 m² de surface supplémentaire, portant le total à 12 400 m² de surface de places publiques sur Ambilly.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale n'entraînant pas d'atteinte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, celle-ci ne nécessite pas le recours à une enquête publique préalable.

Au regard de ce qui vient d'être exposé,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les évolutions de la voirie communale présentées dans l'exposé de la présente délibération ;
- de dire que, désormais, la voirie communale comprend 12,437 km de voies communales et 12 400 m² de places publiques ;
- de dire que le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour en tenant compte de ces évolutions ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pièces jointes :

- PJ1 – tableau de classement de la voirie communale de 1963 – carte
- PJ2 – tableau de classement de la voirie communale de 1963 – nomenclature des voies